

Planchers et scènes en bois dans les immeubles incombustibles

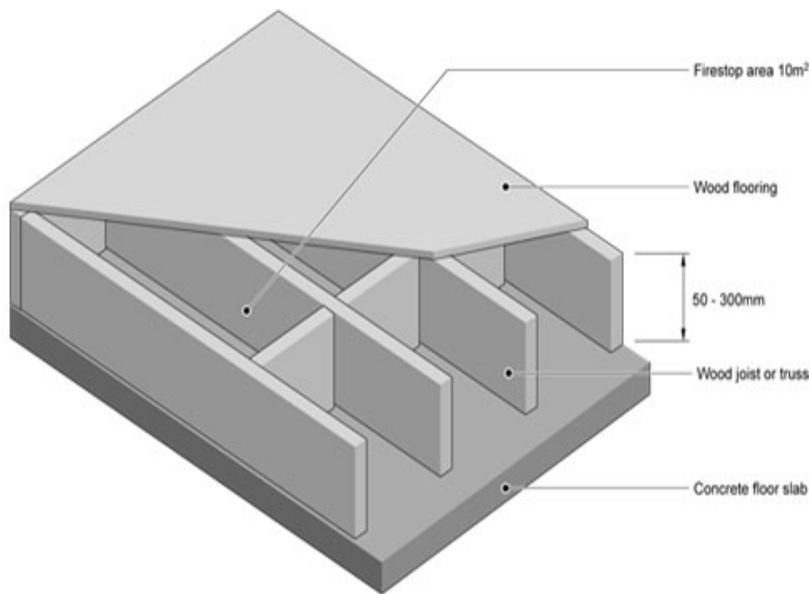
Les faux planchers et les planchers finis combustibles, comme les lamelles ou le parquet en bois, sont autorisés dans tous les immeubles incombustibles, y compris les immeubles de grande hauteur. Le plancher fini en bois n'est pas une préoccupation majeure. En cas d'incendie, la couche d'air près du sol demeure relativement fraîche comparativement à l'air chaud qui monte vers le plafond.

Les montants en bois pour les planchers combustibles sont aussi autorisés, pourvu que les conditions suivantes soient réunies :

- ils ont une hauteur située entre 50 mm et 300 mm;
- ils sont appliqués directement sur la dalle de plancher incombustible, ou encastrés dans la dalle;
- les espaces fermés sont protégés par un pare-feu (comme dans la figure 1 ci-dessous).

Cela permet l'utilisation de solives ou de fermes en bois, ces dernières offrant plus de flexibilité pour les services utilitaires de l'immeuble prévus dans l'espace.

Étant donné que les scènes sont normalement assez grandes et d'une hauteur considérablement supérieure à 300 mm, elles créent un grand espace fermé. Pour cette raison, le plancher en bois des scènes doit être supporté par des pièces structurales incombustibles.



| | |
|---------------------|----------------------------|
| Wood flooring | Plancher en bois |
| 50-300mm | de 50 mm à 300 mm |
| Wood joist or truss | Solive ou ferme en bois |
| Concrete floor slab | Dalle de plancher en béton |

Figure 1. Plancher en bois surélevé